

« CONVENTION DE REPRISE D'EFFLUENTS D'ELEVAGE »

Convention établie entre

D'une part :

COOPERATIVE L'EVEIL

Société Coopérative Agricole à capital variable
26, rue des Tuileries
85120 ST PIERRE DU CHEMIN
Siret 450 702 170 000 17 RCS La Roche Sur Yon
APE: 016Z Agrément HCCA : N° 10258

Et d'autre part :

GAEC Les Sources
2 La Servantière
85140 CHAUCHE

Il est ainsi convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La Coopérative l'Eveil s'engage à reprendre les effluents issus de l'élevage de volailles sur litière, déclarés lors de l'adhésion soit environ 30 tonnes par an pour 870 unités d'azote (N) et 466 unités de phosphore (P₂O₅).

Ces effluents seront repris et livrés sur l'une des plateformes de compostage FERTIL'EVEIL ICPE agréées, qui se chargent de la transformation et de la commercialisation des composts.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée identique à celle du bulletin d'adhésion.

ARTICLE 3 : Qualité du produit

Les effluents d'élevage repris par la Coopérative l'Eveil devront répondre au cahier des charges mis en place par Fertil'Eveil (indemne de cadavre, de corps étranger, respect du taux de matière sèche...).

ARTICLE 4 : Valorisation et règlement

Une grille tarifaire est remise lors de l'adhésion. Celle-ci peut évoluer sur décision du Conseil d'Administration. « Les factures d'achat établies pour ordre et pour le compte de » seront réglées dans un délai de 30 jours fin de mois.

ARTICLE 5 : Résiliation de contrat

La présente convention pourra être résiliée à tout moment, par la COOP EVEIL, sur décision du Conseil d'Administration, pour non-respect :

- du volume livré,
- de la qualité du produit fourni en fonction du cahier des charges établi par FERTIL'EVEIL.

Elle peut également être résiliée à la date d'échéance par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de trois mois.

Toute modification ou rupture de cette convention sera signalée sans délai auprès de la préfecture (Bureau de l'environnement) et du service des installations classées.

ARTICLE 6 : Contestation et litiges

Tout litige relatif aux termes de ce contrat et à l'application des présentes sera du ressort du Tribunal de Commerce de la Roche sur Yon, lieu du siège social de la Coopérative l'Eveil, à moins qu'une disposition légale impérative n'y fasse obstacle

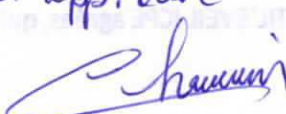
A. St Pierre du Chemin Le 23/06/2013

Fait en deux exemplaires originaux,
Dont un remis à chacune des parties.

Pour la Société : GAEC les 3 sources
Représenté par : M. CHAUVIN Thierry

Pour La Coopérative l'Eveil
Représentée par la Directeur Adjointe:
Mme BOCQUIER Carinne

(Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé »).

lu et approuvé



COOPERATIVE L'EVEIL
26, rue des Tuileries
85120 ST PIERRE DU CHEMIN
Tél. 02 51 51 71 61 - Fax 02 51 50 70 09
SIRET 450 702 170 00017 - APE 0162Z